**TERMES DE REFERENCE EN VUE DU RECRUTEMENT D’UN CABINET POUR L’ELABORATION**

« PROGRAMME NATIONAL MULTISECTORIEL POUR LE RENFORCEMENT DE L’EMPLOYABILITE ET DE L’ENTREPRENEURIAT DES JEUNES ET DES FEMMESAU TOGO »

1. **Contexte et justification**

L’emploi est un droit au même titre que l’éducation et l’instruction. Il contribue à faire acquérir à l’individu sa personnalité et sa dignité en même temps qu’il le libère de la dépendance d’autrui et l’intègre dans la société. De ce fait, l’emploi est considéré comme le moyen le plus efficace pour lutter contre la pauvreté. Par conséquent, l’atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) dépend principalement de la capacité de création des emplois et auto emplois qui permettent à la majorité de la population active, particulièrement aux jeunes, de s’affranchir de la pauvreté tant en milieux ruraux qu’urbains. A cet effet, toute opportunité d’emploi décent doit être privilégiées dans les politiques et stratégies nationales de développement des différents pays africains, surtout si elle bénéficie aux jeunes

Le chômage des jeunes et des femmes est l’un des plus grands défis de l’Afrique où plus de 60% de chômeurs ont moins de 24 ans, et ce segment devrait croître. Par ailleurs, en 2040, l’Afrique aura la plus grande part de la population active mondiale[[1]](#footnote-1).

Au Togo, selon les résultats de l’enquête basée sur le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) de 2015, « la population est extrêmement jeune, environ 74% ont moins de 35 ans et la proportion de jeunes de 15-35 ans est d’environ 30% ».

Les jeunes représentent une opportunité immense et leur contribution à la production de la richesse est incontournable pour assurer un développement inclusif et durable du pays. Cependant, ce potentiel de développement est sous-exploité et les jeunes vivent constamment une situation de faible employabilité qui rime avec le chômage et le sous-emploi.

En effet, comme dans tous les pays de la sous-région ouest africaine, au Togo, la jeunesse de la population pose de nombreux problèmes socioéconomiques dont celui de son insertion dans les secteurs d’activités génératrices de revenus décents. Même si on observe une baisse de la tendance, le taux combiné de chômage et de sous- emploi reste élevé. En 2015, le chômage et le sous-emploi touchent 29,5% des jeunes et des femmes (QUIBB 2015)[[2]](#footnote-2), ce taux est de 16,1% en 2018 (ERI-ESI)3, et ceux-ci semblent constituer plus un fardeau qu’une aubaine dont pourrait se prévaloir la politique publique nationale pour dynamiser la croissance économique et impulser le développement durable du pays.

Ainsi, au Togo, la promotion de l’employabilité et surtout de l’auto-emploi des jeunes et des femmes représente un enjeu très important et une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics, les organisations de développement, les ménages et les jeunes-mêmes.

Cette priorité nationale est explicitement traduite dans les récents documents successifs de stratégie nationale de développement du pays comme la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l’Emploi (SCAPE), pour la période 2013-2017, et le Plan National de Développement (PND), pour la période 2018-2022 qui définissent le développement du capital humain et l’emploi des jeunes et des femmes comme des leviers importants pour soutenir l’accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté. L’ambition du PND de créer 500 000 emplois directs sur la période 2018-2022 constitue un des gros défis nationaux et traduit le reflet et l’expression de la volonté politique du gouvernement togolais d’affronter le chômage et le sous-emploi dans le pays par la création d’emplois décents surtout pour les jeunes.

Cette volonté est reprise dans la feuille de route gouvernementale 2020 – 2025 et est traduite dans son axe 2 dynamiser la création d’emploi en s’appuyant sur les forces de l’économie.

C’est dans ce contexte que le gouvernement, des acteurs du secteur privé et de la société civile ont initié divers mécanismes pour susciter, accompagner et soutenir la création et le développement de Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) capables de générer des emplois productifs pour répondre aux besoins d’insertion socioéconomique des jeunes et des femmes à l’échelle nationale.

Ces mécanismes devraient s’attaquer aux contraintes structurelles et conjoncturelles liées à la faible culture d’entreprise, au manque de compétences entrepreneuriales et aux difficultés des jeunes et des femmes relatives à l’accès au capital de démarrage de leur projet de création d’entreprise.

A ce titre, leurs interventions sont conçues pour répondre aux objectifs spécifiques suivants :

* Renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes et des femmes et hommes par la formation et l’accès aux services financiers et non-financiers ;
* Accroître significativement l’accès des jeunes et des femmes entrepreneurs à la micro finance par des activités d’offre de produits financiers adaptés par les institutions bancaires / financières, d’éducation financière des jeunes et des femmes et de promotion des bonnes pratiques entrepreneuriales ;
* Améliorer la capacité de création d’emplois et de richesses des jeunes et des femmes à travers leurs initiatives entrepreneuriales multiformes.

Ces différentes initiatives qui vont des mécanismes institutionnels d’accompagnement aux programmes et projets opérationnels sont portées aussi bien par les ministères sectoriels que par des acteurs du secteur privé et de la société civile et soutenues par les partenaires au développement.

Ils comprennent entre autres, le Fonds d’Appui aux Initiatives Economiques des jeunes et des femmes(FAIEJ), du Programme d’Appui au Développement à la Base (PRADEB), le Programme de Promotion de l’Entrepreneuriat des jeunes et des femmes(PPEJ), le Projet National d’Entrepreneuriat Rural (PNPER), le Projet d’Appui à l’Employabilité et à l’Insertion des jeunes et des femmes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP), le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), le Programme ProFoPEJ (Formation Professionnelle et Emploi des jeunes et des femmes au Togo), l’Agence National de l’Emploi et de Garantie de Financement (ANPG) et des centres d’incubation comme INNOV’UP, dédié à la promotion de l’entrepreneuriat féminin.

Une analyse structurelle de cohérence démontre à tout égard que ces différents mécanismes si émiettés soient – ils, sont à la fois pertinents et ont un impact réel sur les bénéficiaires. L’étude soulève les constats ci-près :

***Du point de vue de la réalité et de l’enjeu significatif de la problématique identifiée*** : la pertinence des mécanismes analysés est sans équivoque. Ils ont été initiés pour répondre à des besoins réels constituant des préoccupations nationales majeures que sont : l’employabilité et l’insertion économiques des jeunes, la promotion et le développement de l’entrepreneuriat pour la création de richesse, la création d’emplois durables et décents pour les jeunes et la lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes.

***Du point de vue de l’adéquation entre la stratégie d’intervention définie par le mécanisme et la problématique identifiée* :** la nature et la séquence des activités inscrites dans la mise en œuvre de chacun des mécanismes sont appropriées pour favoriser l’émergence et/ou le développement des activités économiques et particulièrement l’entrepreneuriat des jeunes. Le mode d’intervention fondé sur le faire-faire à travers des relations de partenariat sur une base contractuelle est très appréciable dans la mesure où une réalisation plus efficace et plus efficiente des différentes activités par professionnels. Le partenariat entre divers mécanismes permet à chaque mécanisme de bénéficier de la synergie et de la complémentarité des actions d’autres acteurs de développement de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes et contribuent à accroître de l’efficacité de ses interventions sur le terrain. Toutefois, des retards généralement accusés dans la formalisation et la mise en œuvre de ces cadres de partenariat et des passations de marchés qui entrainent de grands retards dans l’exécution des activités sur le terrain.

***Du point de vue du dispositif à permettre une évaluation de l’impact* :** certes, tous les mécanismes ont mis en place un système de suivi-évaluation de l’exécution des activités et des bénéficiaires pendant la période de leur mise en œuvre, mais la plupart d’entre eux n’ont pas encore mis en place un véritable dispositif de suivi et d’évaluation de l’impact à moyen et long terme de leur intervention.

Tout témoigne du bien-fondé de ces mécanismes, de la justesse et de la cohésion dans leur conception, le plan opérationnel, les méthodes appliquées, bien que très exigeante en termes de temporalité n’ont pas été toujours des démarches tactiques aisées.

***Sur l’efficacité des mécanismes***

***L***es résultats visés par la grande majorité des mécanismes analysés portent essentiellement sur deux aspects à savoir : l’amélioration des capacités/compétences entrepreneuriales des bénéficiaires et l’amélioration de l’accès au financement pour les bénéficiaires.

Par rapport au premier aspect, tous les mécanismes assurent des activités de sensibilisation, de formation, de coaching, de mentorat en entreprenariat et le suivi technique des bénéficiaires qui contribuent manifestement au renforcement des compétences et du savoir-être des jeunes et des femmes entrepreneurs et à la réussite de leurs projets d’affaires. Mais la rapidité et l’absence de recyclage de ces formations limitent leur efficacité surtout chez les bénéficiaires de faible niveau d’instruction. L’absence et/ou l’irrégularité du suivi des bénéficiaires dans le cas de certains mécanismes replongent des jeunes et des femmes entrepreneurs dans leur situation d’ignorance de départ.

Par les subventions accordées, la mise en place des lignes de crédit à taux réduit au niveau des IMF ainsi que les formations et l’appui en élaborations des plans d’affaires, les mécanismes ont contribué à l’amélioration de l’accès au financement pour les jeunes entrepreneurs bénéficiaires de leurs interventions. Cependant les financements obtenus arrivent avec un grand retard et sont toujours faibles par rapport aux délais et aux montants sollicités en fonction des plans d’affaires conçus. Dans la plupart des mécanismes même si des dispositions ont été prises pour faciliter l’accès au financement des jeunes et des femmes entrepreneurs après leur fin de leur mise en œuvre ou après la sortie des jeunes et des femmes de ces mécanismes, elles ne sont pas toujours opérationnelles et les jeunes entrepreneurs retombent dans les mêmes difficultés d’accès au financement comme au départ.

***Sur les effets et les impacts des mécanismes***

L’objectif ultime de tous mécanismes analysés est l’appui à la création d’entreprises par les jeunes et donc des emplois et de revenus pour les jeunes. Ils ont à ce jour permis la création et ou le renforcement de plus de 35 000 micros et petites entreprises qui ont généré plus de 90 000 milles emplois durables et temporaires[[3]](#footnote-3). Un autre effet réel de ces mécanismes est l’amélioration significative du chiffre d’affaires et des revenus de la majorité des promoteurs des entreprises créées et/ou accompagnées.

***Sur la durabilité des acquis des mécanismes***

Acourt terme, la majorité des acquis engendrés par le programme sont préservés. Mais la courte durée (1 à 3 ans) de l’accompagnement des bénéficiaires et l’absence des dispositions fonctionnelles adaptées aux besoins réels des entreprises encore relativement fragiles peuvent présenter des menaces de stabilité dès la sortie du programme.

***Sur les forces, faiblesses de mécanismes***

**Forces/point forts** : Un nombre important de mécanismes, projets et programmes mis en œuvre dans le domaine de l’entrepreneuriat et du financement en faveur des jeunes et des femmes; l’existence de nombreux secteurs porteurs en matière de création d’emploi ; les divers appuis fournis en vue de la promotion et du développement de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes; l’existence de professionnels en matière d’accompagnement en matière d’entrepreneuriat des jeunes.

**Faiblesses/ points faibles** : Certes, des relations de collaboration et de partenariat existent entre certains mécanismes, mais il y a un grand déficit de collaboration et de coordination entre les structures en charge de la gestion des projets et programmes de l’auto-emploi des jeunes et des femmes ; les services sont souvent fournis avec beaucoup de retard et ne sont pas toujours de bonne qualité. Il y aussi une grande insuffisance dans l’analyses des dossiers du point de vue du marché ce qui pose le problème d’accès au marché et de mévente avec pour conséquence des difficultés de remboursement des crédits par les bénéficiaires, la plupart des mécanismes n’ont pas mis en place un dispositif adéquat et fonctionnel de mesure d’impact de leurs interventions.

C’est au vu des constats ci-dessus que le gouvernement se propose de mettre en place un programme national multi sectoriel intégré prenant les besoins des jeunes et des femmes des milieux rural et urbain.

Cette volonté politique du Gouvernement devra s’appuyer sur une stratégie visant : (i) une plus grande adaptation du système de formation au marché du travail (ii), une valorisation des opportunités de l’économie informelle, et (iii) une exploitation optimale du potentiel de développement des secteurs économiques porteurs de valeur ajoutée dans la sphère de pauvres, notamment les jeunes et les femmes.

C’est dans ce cadre que s’inscrit la présente mission d’étude. Elle a pour objet de traduire dans le concret les orientations définies par la feuille de route gouvernementale 2020-2025 en ce qui concerne la résorption du chômage des jeunes et des femmes en cherchant à faire de l’insertion économique des jeunes et des femmes un moyen de création de richesses et de génération de nouveaux emplois. Elle cherche à compléter et renforcer les effets obtenus ces dernières années grâce à la mise en œuvre des initiatives telles que le PAEIJ-SP, le FAIEJ, le PNPER, le projet EJV, etc.

En effet, il s’agit de prendre en charge, de manière intégrer la problématique de l’emploi des jeunes et des femmes et des femmes à travers un programme multisectoriel qui permettra de fédérer et de donner un cadre global et cohérent aux interventions des différents partenaires et acteurs, basé sur une approche structurante permettant des impacts durables et pérennes.

1. **Réalisation de l’étude**
2. **Principes directeurs**

La préparation de la stratégie et la formulation du **Programme National Multisectoriel pour le Renforcement de l’Employabilité et de l’Entrepreneuriat des jeunes et des femmes (PNMREEG)** se feront suivant un certain nombre de principes directeurs.

* La capitalisation des acquis et des leçons apprises lors de la mise en œuvre des anciens projets et programmes d’accompagnement des jeunes et des femmes et des femmes développés antérieurement afin de tirer les leçons des succès, des bonnes pratiques et même des échecs ou potentiels facteurs qui pourraient freiner ou rendre difficile l’atteinte des objectifs envisagés dans le cadre de cette opération. Il s’agira également de mettre à contribution les nouvelles technologies développées et maitrisées dans le pays ou ailleurs, qui méritent d’être mises à l’échelle pour produire un impact signifiant en matière de développement du secteur.
* Les cadres de référence du Programme seront les nouveaux cadres programmatiques de la politique de développement du pays, en particulier **le Plan National de Développement (PND) (2018 – 2022), la Feuille de Route Gouvernemental (FRG) (2020-2025), la Politique Nationale de l’Emploi (PNE), la politique nationale de jeunesse (PNJ), le Plan Stratégique pour l’Emploi des jeunes et des femmes(PSNEJ), le Programme Nationale pour d’Investissement Agricole et de sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIANSAN).** Le Programme s’alignera également aux priorités convenues pour les interventions de la banque africaine de développement dans le pays, ainsi qu’aux orientations de la stratégie **« Nourrir l’Afrique »** (notamment des chaînes de valeurs agricoles prioritaires retenues pour le Togo).
* La stratégie de sortie et de pérennisation : les interventions du **PNMREEJ** se feront sur la base de la définition au préalable des rôles et responsabilités des parties prenantes. Il est ainsi indiqué d’accorder une importance particulière aux capacités d’appropriation de l’appui envisagé par les différents intervenants, notamment les administrations publiques (Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et du Développement Rural (MAEDR), Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l’Emploi des jeunes et des femmes(MDBJEJ), ministère de l’action sociale, de la promotion de la femme et de l’alphabétisation (MASPFA), le secteur privé et particulièrement le secteur financier, les collectivités et les jeunes. Par ailleurs, des mesures d’accompagnement devront être formulés afin de garantir la durabilité des investissements du projet et permettre aux parties prenantes, ci-dessus énumérées, d’exercer de manière durable leurs rôles et responsabilités.

1. **Objectifs et résultats attendus de l’étude**

L’objectif principal de l’étude est de préparer et de formuler un **Programme National Multisectoriel pour le Renforcement de l’Employabilité et de l’Entrepreneuriat des jeunes et des femmes (PNMREEG)** par le biais du développement des chaînes de valeurs des filières porteuses et de la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes dans les secteurs agro-industriels et autres. Les principaux résultats attendus sont : (i) l’étude diagnostic et l’élaboration de la stratégie de mise en place du programme, et (ii) l’élaboration du Programme national multisectoriel pour le renforcement de l’employabilité et l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes budgétisé pour une période de cinq (5) ans.

Spécifiquement, il est demandé au consultant notamment ce qui suit :

* Exploiter la documentation de la Banque, de l’Etat Togolais et de ses partenaires techniques et financiers, afin de mettre à profit les différentes études, stratégies et plan d’actions relatifs aux secteurs porteurs et l’emploi des jeunes et des femmes et des femmes au Togo ;
* Identifier, sur cette base, les priorités du pays et les programmes/projets/actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de l’emploi des jeunes, en étroite concertation avec les Ministères et institutions en charge des secteurs. Il s’agira notamment des interventions déclinant le PND, la FRG, le PNIANSAN, la PNJ, le PSNEJ, le PNE et le PEJ
* Concevoir, en tenant compte des résultats issus du diagnostic et de la stratégie de mise en place du PNMEEJ dans les secteurs porteurs (agricole et autres), avec des éléments précis sur son ciblage, son envergure géographique, son cadre logique, ses composantes/activités, son montage institutionnel, son coût, son schéma de financement, ses mesures d’accompagnement, etc. Ce programme comportera deux volets complémentaires : (i) le développement des chaines de valeurs des filières porteuses et (ii) la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes et des femmes dans les secteurs porteurs (l’agro-industrie, BTP et autres) ;
* Etablir la situation de référence et mettre en place le système de suivi-évaluation du programme,

La finalité de l’étude est de préparer pour le maître d’ouvrage, l’ensemble des éléments nécessaires pour apprécier la faisabilité et l’opportunité de financer le **PNMREEJ.**

1. **Phase et durée de l’étude**

L’étudeenvisagée dont la durée est de trois (3) mois, est structurée en deux (2) phases principales : (i) élaboration de l’étude diagnostic et de la stratégie de mise en place du PNMREEJ et (ii) formulation du PNMREEJ.

**4.1- La première phase *: Élaboration de l’étude diagnostic et de la stratégie de mise en place du* PNMREEJ :** d’une durée de cinq (5) semaines, cette phase consistera à faire les revues sectorielles approfondies et à brosser les objectifs ainsi que l’état d’avancement de la concrétisation de la stratégie de développement des divers secteurs qui seront retenus. Le consultant exploitera tous les documents stratégiques et d’analyses existants dont le PNIANSSAN, le PND, la FRG, la PNJ, le PNE, le PSNEJ et le PEJ. A travers cette revue, il s’agira notamment d’examiner les réformes et initiatives en cours pour assurer à terme une plus grande prise en compte des priorités des jeunes et des femmes et des femmes en termes de renforcement de l’emploi et de l’entrepreneuriat des jeunes. Le consultant apportera ainsi une attention particulière à la revue des actions catalytiques amorcées ou à impulser et aptes à accompagner la transformation de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes et des femmes axés sur les secteurs porteurs les mécanismes dans les différents départements ministériels et dressera l’ensemble des mesures et des programmes projet qui ne sont pas encore mis en œuvre et qui pourront être intégrés dans le présent programme en cours de préparation. Ceci, sur la base de critères à élaborer dans l’objectif de développer les filières porteuses et promouvoir l’entrepreneuriat innovant dans les divers secteurs porteurs pour les jeunes du Togo.

La réalisation de cette phase intégrera l’ensemble des préoccupations des différentes parties prenantes et les problèmes spécifiques en matière de genre de pauvreté, d’environnement et de réalités socio-économiques. Toutes les analyses et études préparatoires/intermédiaires qui seront menés au cours de cette phase, permettront de préciser les axes d’orientation et de formuler la stratégie pour le nouveau programme. Cette dernière fera ressortir des actions prioritaires (en termes de réformes, d’investissements, de mesures institutionnelles et d’études) à conduire, indispensables à l’activation des déclencheurs en tenant en compte des mesures engagées et des effets leviers attendus.

**4.2- La deuxième phase :** ***Formulation*** ***du PNMREEJ :*** cette phase, d’une durée de sept (7) semaines, permettra d’orienter et de mettre en œuvre l’action des ministères impliqués pour impulser la transformation des secteurs et servira de guide à l’intervention ultérieure des partenaires. Elle sera conduite selon trois (3) lignes directrices : (i) adopter une approche filière intégrée amont-aval pour les filières porteuses retenues de commun accord avec le Gouvernement, (ii) appliquer une approche projets pour stimuler l’entrepreneuriat, et (iii) choisir les zones d’intervention en tenant compte des potentialités agro écologiques, socio-économiques, commerciales, des secteurs/filières porteurs retenus. L’intervention étatique devra assurer la mise en place d’un cadre incitatif et d’un environnement favorable au développement secteurs/filières retenus et des entreprises à renforcer et à promouvoir. Elle soutiendra l’approche chaine de valeur liant les activités de production aux marchés. Elle visera l’incitation de l’investissement privé et la stimulation de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans le cadre des filières choisies, là où ils ont un rôle primordial de premiers acteurs pour développer une activité productive et diversifiée permettant l’augmentation des revenus de la population cible. Le consultant examinera, aussi, les mécanismes de coordination des activités visant à accélérer le processus de transformation, et à mieux aligner les activités et les investissements des différents acteurs dans cette orientation.

* 1. **Description détaillée du contenu de l’étude**

L’étude à réaliser sera structurées deux (2) phases

**4.3.1- Première phase :** ***élaboration de l’étude diagnostic et de la stratégie de mise en place du PNMREEJ***

**4.3.1.1- Démarche à suivre :** pour apprécier l’ensemble des actions à mener, une étude sera conduite pour faire le point précis de l’état des lieux au regards des différents enjeux. Cette phase consistera à faire un inventaire exhaustif des analyses et études déjà effectuées, tant en documents stratégiques et d’analyse existants, notamment : le PND, la FRG, le PNE, le PSNEJ, le PNIANSAN, le PEJ et tout autre document relatif au sujet et jugé utile. Il s’agira courant cette phase d’assurer le renforcement de l’employabilité et l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes à travers la promotion des filières porteuses de croissance et de diversification de l’économie togolaise, en l’axant notamment sur la promotion des chaînes de valeurs, le développement de l’entrepreneuriat agricole, par exemple, pour la création de la richesse. La formulation de la stratégie intégrera des éléments essentiels liés notamment : (i) au renforcement des capacités des secteurs du programme à formuler (en particulier des TIC, qui peuvent avoir des effets positifs) , (ii) à la promotion de partenariats public privé, (iii) à la promotion de l’insertion professionnelle et l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour la relance des activités des filières porteuses identifiées et la création d’une nouvelle classe d’entrepreneurs agricoles professionnels, etc.

La stimulation de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les filières choisies se fera dans les domaines où ils ont un rôle primordial pour le développement de l’agriculture et autres secteurs productifs. Cela permettra à terme de promouvoir la modernisation et la transformation des secteurs/filières à travers les différents maillons des chaînes de valeurs, de favoriser l’emploi et de limiter la faillite des promoteurs. La préparation de cette stratégie permettra aussi d’établir un cadre d’intervention cohérent, tenant compte des meilleurs pratiques et pouvant guider de façon plus harmonieuse les futures actions dans le domaine de l’entrepreneuriat impliquant les jeunes. Finalement, la réalisation du diagnostic et de la stratégie du **PNMREEJ** permettra dans la seconde phase, d’identifier et de prioriser les actions clés à inclure dans le programme à formuler et qui contribueront à la transformation des filières porteuses identifiées dans les différents secteurs.

**4.3.2- Deuxième phase : *Formulation*** ***du PNMREEJ***

A l’issue des résultats du diagnostic et de la stratégie y afférente et sur la base des recommandations de l’atelier de validation et des analyses complémentaires conduites, le programme sera formulé, en mettant en exergue les actions clés, indispensables à l’activation des déclencheurs. Le **PNMREEJ.** soulignera les actions prioritaires tant en termes de réformes, qu’en termes d’opérations phares. Sa formulation sera largement articulée autour des chaines de valeurs, de la promotion du secteur privé et de l’entrepreneuriat multisectoriel. Ce programme s’inscrira dans la lignée des stratégies pays en cours tout en développant les actions spécifiques à une contribution effective au développement des chaînes de valeurs et des filières porteuses identifiées. Cette phase de l’étude proposera et priorisera diverses formes de mesures (réglementaires, institutionnelles, opérationnelles, techniques, financières, etc. aptes à opérer la transformation. Elle inclura des éléments essentiels liés notamment au renforcement des capacités des acteurs.

Le consultant examinera aussi les mécanismes de coordination des activités visant à accélérer le processus de transformation, et à mieux aligner les projets, les activités et les investissements des différents acteurs dans cette orientation. Un cadre de synergie et complémentarité sera élaboré pour une mise en œuvre efficace en s’appuyant sur les différents projets et programmes destinés aux jeunes en cours de réalisation/planification sur fonds nationaux et avec l’appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Dans cette démarche, il s’agira aussi de s’assurer que le processus de transformation réponde aux nombreux besoins des jeunes et des femmes en accordant toute l’attention voulue à l’inclusion et à la durabilité.

En somme, la formulation du programme sera déclinée comme suit :

**4.3.2.1- Présentation et justification du PNMREEJ**

Une description du programme sera effectuée, ainsi que la description des objectifs qualitatifs et quantitatifs, ses secteurs porteurs identifiées déclinées en filières porteuses, ses zones d’interventions et ses bénéficiaires, ses composantes/activités, les procédures de mise en œuvre, son coût et son schéma de financement et ses indicateurs de performances. Un cadre logique du projet (chaînes des résultats, indicateurs de performance, moyens de vérification, risques et mesures de mitigations) sera élaboré.

**4.3.2.1.1- Description détaillée du programme**

**4.3.2.1.1.1- Volet développement des filières porteuses et promotion des chaines de valeurs agricoles**

Le consultant s’évertuera à identifier les secteurs porteurs desquels seront retenues, lors de la phase du diagnostic, les filières porteuses.

L’approche filière intégrée suppose l’intervention du projet à tous les niveaux des maillons de la chaîne d’une filière ciblée. En exploitant les résultats des études des chaînes de valeurs des filières ciblées, il s’agit de localiser, décrire et quantifier l’intervention du projet au niveau des composantes suivantes :

* **Organisation des acteurs des maillons des chaînes de valeurs**: (i) l’organisation des bénéficiaires (ce qu’on appelle communément l’intégration horizontale ; (ii) la structuration des relations entre les différents opérateurs depuis la production jusqu’à la mise sur le marché (ce qu’on appelle communément l’intégration verticale) ;
* **Mesures incitatives d’accompagnement :** proposées pour accélérer les investissements dans le secteur (fiscale, administratives, réglementaires) et lever les principales contraintes identifiées : (i) mesures d’applications des lois favorisant le développement des filières agricoles et agroindustrielles à développer , (ii) le financement des acteurs des chaînes de valeur (à travers les banques et les IMF) et (iii) procédures administratives (régime des taxes et impôts …) et assouplissements devant être apportés à l’environnement des affaires pour améliorer la compétitivité des filières ;

Pour chaque projet, il s’agit de définir, localiser et dimensionner toutes les interventions du projet et leurs modes de mise en œuvre pour les filières retenues, dans le but de les développer et d’améliorer leurs performances. Les interventions du programme devront être souscrites dans les stratégies du pays pour les secteurs.

**4.3.2.1.1.2- Volet promotion de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmesdans les secteurs/filières retenues**

L’opérationnalisation de ce volet devra prendre en compte deux préoccupations majeures du Gouvernement à savoir (i) le besoin d’amorcer une transformation durable du milieu rural en y développant des activités économiques rentables, compétitives et attrayantes pour les acteurs économiques y compris les jeunes et (ii) l’impérieuse nécessité de contribuer à la réduction du chômage en les intéressant à des activités économiques rentables relevant du secteur agricole et autres. Il devra mettre en place une démarche spécifique aux jeunes dans les secteurs retenus pour faciliter leur intégration dans les différents segments des chaînes de valeurs des filières promues. Ce cadre devrait permettre l’émergence d’entreprises et autres modernes favorisées par l’accès au financement, aux équipements (mécanisation et transformation), le développement d’infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, à développer dans le cadre du premier volet. L’étude sur les différentes filières et chaînes de valeurs aura permis de connaitre les niches et les maillons faibles de la chaîne notamment ceux qui ont besoin d’investissements, afin d’orienter la création d’entreprises par les jeunes dans ces niches.

* 1. **Démarche pour la formulation du programme :**

Les activités de préparation du programme concerneront plusieurs prestations de collecte de données, d’entretiens ciblés et d’analyse qui permettront de mieux cerner la problématique liée à la thématique « entrepreneuriat/emploi jeunes ». Il sera tenu compte dans cette réflexion de la diversité du public cible potentiel : ruraux et urbains, diplômés et sans diplômes, scolarisés et déscolarisés, du secteur agricoles ou non agricoles, individus ou groupes, femmes et hommes, etc. il s’agira notamment d’examiner les mécanismes opérationnels les plus adaptés pour les différentes catégories d’acteurs en tenant compte et en essayant de valoriser l’ensemble des structures en place dont celles dédiées à l’encadrement et la formation. La préparation de ce volet offrira l’opportunité de passer en revue les différents modèles et expériences déjà conduits, ainsi que ceux envisagés, tant au niveau national que dans d’autres pays, et de définir les modes opératoires les plus efficients, tenant compte de la diversité des cibles et des opportunités d’absorption et d’attractivité. Ceci permettra ainsi d’établir un cadre d’intervention cohérent, tenant compte des meilleurs pratiques et pouvant guider de façon plus harmonieuse les futures actions de partenaires dans le domaine, en lien avec la transformation du secteur et les chaines de valeur. Les résultats des études et réflexion permettront au final de concevoir et d’élaborer le programme en précisant les conditions de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, l’approche inclusive favorisant l’implication des services techniques des secteurs concernés par l'emploi des jeunes et des femmes sera adoptée.

**4.4.1**- **Formulation du Programme National Multisectoriel pour le Renforcement de l’Employabilité et l’Entreprenariat des jeunes et des femmes (PNMREEJ) :** on distingue six sections :

**4-4-1-1- Identification et examen du marché de l’emploi et des opportunités en relation avec les filières porteuses.**

S-1-1Cette section de l’étude vise à capitaliser sur l’analyse de l’ensemble des secteurs (agriculture, élevage, pêche, environnement, foresterie, TIC, BTP, etc.), filières et chaines de valeur associées, réalisée dans le cadre du PNMRREEJ (Volet 1 : phase diagnostic et élaboration de la stratégie), afin d’identifier les domaines qui offrent d’avantage d’opportunités et de capacité contributive à la transformation du secteur agricole, à la création d’emplois et au PIB, à titre d’illustration. Après avoir dressé l’état de la situation de l’emploi des jeunes et des femmes en général et des perspectives offertes par la transformation des secteurs/filières retenu(e)s , l’étude abordera notamment les points suivants : (i) identification des potentialités, marchés (locaux, nationaux, régionaux, extérieurs) et autres niches pourvoyeurs d’emplois, (ii) analyse de l’organisation et de la rentabilité des différentes filières et maillons des chaines de valeur, et de leur perspective en terme d’essor, (iii) promotion de l’accès aux technologies et aux innovations visant l’amélioration des productivités dans les filières, avec un focus spécifique sur le recours possible aux TIC dans les chaines de valeur BTP par exemple, (iv) recensement des opportunités et métiers porteurs dans les sous-secteurs/filières retenues , en lien avec la modernisation recherchée, (v) identification des activités génératrices de revenus pouvant être professionnalisées et fournir à terme des activités durables, etc. Le consultant pourra être amené à cartographier les opportunités d’emplois, tenant compte des spécificités et potentialités locales et régionales.

S-1-2 L’examen des opportunités d’emplois pour les jeunes (femmes et hommes) concernera les différents secteurs/filières de l’environnement par exemple et tous les maillons de chaines de valeur identifiées et appuyés lors de l’étude **PNMREEJ**. A titre illustratif nous citerons divers créneaux et métiers potentiels qui devront être pris en compte et examinés : agrobusiness, transformation, commercialisation et vente des produits ; prestation de services, mise en relation des acteurs, mécanisation agricole ; vente des produits, fourniture d’intrants, fourniture d’équipements ; valorisation d’espaces agricoles, mise en place de fermes maraichères, arboricoles, avicoles, aquacoles ; petit élevage, élevage innovant, élevage bovin à viande et à lait, transformation du lait ; etc. L’analyse des opportunités tiendra compte de l’existant et des dynamiques déjà enclenchées, tant individuelles que collectives, et pouvant être davantage professionnalisées. Le consultant mettra à profit l’ensemble de la documentation existante : documents de stratégie, études de filières, études thématiques, documents de projet, etc. Il s’entretiendra aussi avec les différentes catégories de jeunes concernées et toutes les structures en rapport avec le secteur agricole, l’emploi, la promotion des PME/PMI, etc. Dans son analyse, il désagrégera autant que possible les données par genre, en identifiant de manière spécifique les opportunités accessibles aux femmes.

**4-4-1-2- Modalités et critères de sélection des jeunes.** Il s’agira de définir les conditions d’accès des jeunes et des femmes au dispositif de promotion de l’entrepreneuriat qui sera mis en place ainsi que les critères et modes de sélection qui seront développés et appliqués en fonction des secteurs/filières. Cette question est fondamentale, et constitue une étape cruciale, pour s’assurer que les postulants disposent des capacités et de l’engagement requis pour s’investir pleinement dans l’entrepreneuriat et l’autocréation d’emploi. Il s’agira aussi d’éviter de recruter des personnes opportunistes, attirées par d’éventuels avantages à court terme, mais ne disposant pas de l’esprit et de la volonté réels recherchés. Le consultant définira l’ensemble des critères à prendre en considération, dont ceux liés aux profils, aux compétences, à la motivation, aux qualifications et à l’expérience. Il sera aussi tenu compte des aspects d’inclusion, notamment celles liées au genre et celles liées au territoire, c’est-à-dire la possibilité pour les jeunes femmes et pour les jeunes ruraux/urbains d’avoir les mêmes chances de bénéficier des appuis du programme. Les critères pourront donc être différenciés selon les catégories cibles. Le consultant définira à cet effet l’ensemble des dispositions nécessaires pour assurer un mode de sélection qui n’exclut aucune de ces catégories cibles. Une attention particulière sera portée aux jeunes ruraux qui constituent une frange importante des demandeurs potentiels. Le profil « diplômé d’un établissement de formation agricole, par exemple » sera aussi examiné attentivement, dans l’optique recherchée de professionnalisation du secteur sous l’angle « commercial » et en lien direct avec la modernisation nécessaire du secteur.

**4-4.1-3- Mécanismes et modalités de renforcement des compétences des jeunes.**

Cette partie de l’étude comportera un diagnostic des programmes et stratégies de la formation agricole ou autres. En outre, elle vise à apprécier les capacités techniques et matérielles des divers instituts et centres de formation en place, afin de répondre aux besoins de renforcement des compétences des promoteurs. Elle mettra l’accent sur (i) l’analyse des offres de formations en lien avec les besoins des promoteurs potentiels, (ii) l’évaluation des capacités infrastructurelles nécessaires pour encadrer convenablement les promoteurs, (iii) l’analyse des mécanismes actuels de renforcement des capacités et d’insertion des jeunes, (iv) la définition d’une approche de développement des compétences des promoteurs potentiels, (v) la faisabilité de mettre en place des incubateurs d’entreprises agricoles, et les conditions s’y rapportant, (vi) la possibilité de mise en situation au sein de structures en place (entreprises, sociétés, groupement, etc.). Il conviendra aussi de s’assurer que les structures de formation existantes et qui pourraient être mobilisées resteront en mesure de fournir les services pour lesquelles elles ont vocation. L’étude proposera les mécanismes de formation et d’incubation les plus adaptés, pouvant répondre aux besoins diversifiés qui auront été identifiés. Une attention particulière sera portée à l’appui à l’établissement des plans d’affaires et aux études de marchés, ainsi qu’au markéting, à la gestion d’entreprise, au recours aux nouvelles technologies.

**4-4-1-4- Mécanismes de financement des promoteurs**.

Il s’agit d’élaborer un cadre de financement pouvant appuyer, sous diverses formes, les initiatives des jeunes et des femmes et des femmes, tenant compte des profils et activités visées. Le consultant est appelé d’identifier des mécanismes de financement (dont ceux innovants) aptes à garantir un accès durable des bénéficiaires au financement des institutions financières locales. L’étude abordera les aspects suivants : (i) identification des institutions financières qui interviennent ou qui pourraient intervenir en appui aux promoteurs dans les chaines de valeur, (ii) analyse de l’offre actuelle de services et produits financiers, analyse des modalités d’octroi de crédit, analyse comparative des mécanismes de financement, (iii) identification des fonds éventuels déjà en place et des institutions financières en mesure d’accompagner ces mécanismes, (iv) identification des stratégies des promoteurs et des obstacles à l’accès au financement, (v) proposition d’un ou de mécanismes de financement adaptés et innovants, suivant les catégories d’acteurs, et filières retenues (vi) caractérisation et avantages comparatifs des modes opératoires possibles, (vii) définition des critères d’éligibilité et d’accès aux financements pour les porteurs de projets, selon les catégories visées, etc. Le consultant rencontrera les principales institutions financières de la place et identifiera de manière concertée les mesures éventuelles pour accompagner les partenaires potentiels afin de pérenniser le mécanisme de financement proposé. Il tirera profit des analyses existantes, et examinera aussi les possibilités de sponsoring par certaines entreprises privées. Enfin, il étudiera l’éventualité de mettre en place un fonds de garantie pour le partage des risques entre les institutions financières.

**4-4-1-5- Mise en place et accompagnement des promoteurs**. Cette section de l’étude examinera les conditions pour accompagner au mieux les promoteurs afin qu’ils puissent mettre en place et débuter leurs activités dans les meilleures conditions. Cette étape est cruciale pour mieux sécuriser les premiers temps de l’activité et permettre aussi les ajustements opérationnels nécessaires.

Par ailleurs le consultant analysera le niveau de maturité des entreprises accompagnées par les différents mécanismes existant afin de proposer le type d’appui spécifique dont elles auront besoin dans le cadre du présent programme afin de permettre à de nouvelles cohortes de rentrer dans les différents dispositifs à mettre en place. Le consultant analysera les mécanismes d’accompagnement post incubation possible et proposera une approche cohérente et susceptible de garantir la durabilité de l’opération. Le consultant examinera notamment certaines formes d’appui possible au démarrage, en termes d’accès au foncier, de fourniture en intrants, eau et électricité, d’aide en équipements, de mise en place d’infrastructures, de structuration organisationnelle, etc. Il définira aussi les conditions de suivi et d’encadrement des promoteurs, au cours des premiers temps de leurs activités, pour pouvoir les guider et au besoin réajuster certaines approches. Il sera tenu compte de la possibilité de mobiliser et de dynamiser les dispositifs d’appui-conseils et de vulgarisation en place. Le recours possible à certains personnels chevronnés et/ou leaders bien implantés localement sera aussi examiné.

**4-4-1-6- Formulation du PNMREEJ**

Les conclusions des différentes sections précédentes, associées à la prise en compte d’expériences dans le domaine, serviront de supports pour la formulation du projet. Un rapport de préparation du projet sera ainsi élaboré sur la base de l’analyse de toutes les options possibles et en proposant les scenarios et alternatives les plus appropriés et qui seront argumentés. Une quantification des différentes cibles sera proposée, en même temps que l’élaboration du cadre logique et la définition des indicateurs clés. Il s’agira notamment dans cette étape de préciser le nombre d’entreprises à créer, le nombre d’emplois potentiels attendus, les revenus potentiels espérés, les répartitions visées par zones/secteurs/catégories/genre, etc. Les composantes/activités proposées du **PNMREEJ** seront décrites et les conditions de mise en œuvre précisées, avec les partenaires éventuels. Comme déjà souligné, la conception du projet devra capitaliser les expériences dans le pays, et tenir compte des leçons tirées par les autres intervenants dans le secteur et les initiatives en cours pour la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes et des femmes. Pour l’optimisation des moyens mis à disposition, des synergies et complémentarités seront recherchées avec les initiatives et projets en cours. Le consultant détaillera les avantages attendus du projet (sociaux, économiques, etc.) et identifiera les risques et mesures d’atténuation à prendre en compte.

**4-5-Coût du projet et dispositif de financement :**

Le consultant chiffrera le coût du projet, décliné par composante et catégorie, en établissant différents scénarios, dont celui réaliste basé sur l’allocation prévue dans le Document Stratégie Pays (DSP) des divers PTF. Il précisera les contributions attendues des différentes parties dont le gouvernement et les bénéficiaires. Des tableaux détaillés des coûts doivent être donnés et comprenant le coût par activité pour faciliter la mise en œuvre du projet. Il s’agit des tableaux suivants : (i) Coûts estimatifs par projet/activité/composante et coût global duPNMREEJ, (ii) Coûts d’investissement et de fonctionnement du PNMREEJ déclinés par projet, (iii) Répartition du coût global par source de financement, (iv) Coût du programme par catégorie de dépense, et (v) Calendrier des dépenses par projet/composantes.

**4-6-Volet analyse économique et financière du programme**

Sur le plan économique, le consultant établira, en concertation avec le maître d’ouvrage, une situation de référence (situation "sans programme d’appui") et évaluera par rapport à cette situation les flux de coûts et d’avantages exprimables sous forme monétaire de la situation "avec programme d’appui", y compris les externalités négatives et positives, dans les différentes configurations envisagées. En particulier, le consultant réalisera les activités suivantes :

* Analyse de la faisabilité et la viabilité économique et financière du PNMREEJ ;
* Calcul de la rentabilité financière et économique duPNMREEJ ;
* Analyse de la sensibilité du PNMREEJ au coût et au délai de réalisation de l’investissement, au volume de l’activité (scénarios bas / moyen / haut définis dans l’étude du marché), aux coûts d’exploitation, etc. ;
* Analyse de la répartition probable des coûts et avantages exprimés sous forme monétaire entre les diverses catégories de parties prenantes ;
* Etablissement des justifications économiques et financières du PNMREEJ ;
* Analyse des charges récurrentes ;
* Examen des questions relatives aux indemnités et autres avantages du personnel national, de l’assistance technique à déployer et autres*.*

**4-7-Volet Gestion du projet PNMREEJ**

**4-7-1 Dispositions de mise en œuvre du programme :**

Le consultant doit répondre aux questions suivantes : (i) quelles institutions seront responsables de l’exécution du programme PNMREEJ, (ii) quelles sont les dispositions de coordination, (iii) quelles sont les contraintes de capacités s’il en existe et comment peuvent-elles être levées. A cet effet, il proposera un organigramme de l’unité de gestion du programme et du personnel requis (profils, nombre, expérience, etc.), en précisant les relations entre les parties prenantes et leurs responsabilités. En particulier, le consultant va :

1. Analyser la cohérence globale du PNMREEJ, notamment sa conception et son contexte stratégique et opérationnel ;
2. Analyser le cadre institutionnel global du PNMREEJ notamment son ancrage institutionnel, et proposer le dispositif institutionnel adéquat, incluant les mécanismes de coordination et de pilotage du programme ainsi que les moyens nécessaires pour assurer la réussite de sa mise en œuvre, Ces propositions devront tenir compte du caractère pluridisciplinaire du PNMREEJ et de la nécessité d’associer tous les ministères et parties prenantes, tout en garantissant l’efficacité opérationnelle du dispositif;
3. Examiner la structure de gestion du programme et ses relations avec les autres structures ;
4. Élaborer des contrats de performance pour le personnel des unités de gestion.

**4-7-2 Orientations techniques pour la mise en œuvre du programme :**

Le consultant élaborera pour les activités relatives aux outputs du programme, des orientations techniques pour une réalisation pertinente. Il s’agira pour ce faire, de dire quelles sont les étapes, les acteurs à impliquer, les procédures et méthodologies à appliquer pour les différentes activités, notamment la sélection des jeunes, leur formation, leur positionnement sur les métiers dans les différentes chaînes de valeur relatives aux filières identifiées, l’approche de mise en relation avec les établissements financiers, les structures d’appui-conseils et autres intervenants du programme, etc.

**4-7-3 La mise en place d’une stratégie de communication et sensibilisation** : le consultant définira également le dispositif de communication à mettre en place, afin d’assurer une participation inclusive et de promouvoir une bonne diffusion des messages tant en interne qu’à l’externe, contribuant à la valorisation de l’image de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les secteurs/filières à fort potentiel d’emplois et de revenus.

Le rapport provisoire du PNMREEJ ainsi que tous ses documents techniques seront discutés et validés avec leComité de pilotagepuisexaminés lors d’un deuxième séminaire national qui regroupera toutes les parties prenantes. Les observations émises au cours de ce séminaire seront prises en considération par le consultant dans la version finale des rapports.

***V. PROFIL DU CABINET***

**5.1** **Expertise requise et composition de l’équipe :** L’expertise nécessaire à l’exécution de l’étude couvrira notamment les domaines suivants :

* Le développement des filières agricoles, BTP, TIC, Environnement ;
* Le développement de l’économie rurale et urbaine ;
* Les aspects institutionnels et la gouvernance des filières retenues ;
* L’entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
* Le secteur privé et l’environnement des affaires ;
* Le secteur de l’agro-industrie et BTP ;
* Développement des TIC et l’économie numérique.

**5.2. Profil des experts du cabinet**

Sur la base des domaines d’expertises nécessaires ci-dessus indiqués, le consultant fournira une équipe comprenant les experts suivants :

* Un Expert agro économiste-chef de mission ;
* Un Expert en Agronomie ;
* Un Expert en TIC ;
* Un Expert en chaines de valeurs et analyse de marchés ;
* Un expert en formation professionnelle agricole ;
* Un Expert en formation professionnelle BTP ;
* Un juriste ;
* Un expert en agro-industriel ;
* Un Socio – économiste ;
* Un expert en genre ;
* Un analyste financier et économique ;
* Un expert du secteur privé, du monde des affaires ;
* Un expert spécialiste en montage des PPP ;
* Un expert en économie rurale et développement des organisations rurales ;
* Un expert en finances ;
* Un expert en suivi/évaluation ;
* Un expert en comptabilité et gestion financière des projets ;
* Un informaticien.

**VI. CALENDRIER ET RAPPORTS**

**6.1.**  **Calendrier et durée :** L’étude débutera au plus tard deux (02) semaines après la notification du contrat au consultant. Le calendrier des prestations se présente comme suit :

**6-1-1- Exécution de la première phase pour une durée cinq (05) semaines**

* Démarrage des activités ;
* Soumission du rapport de démarrage ;
* Soumission du rapport provisoire de diagnostic et d’élaboration de stratégie ;
* Rapports de la 1ère phase en version définitive.

**6-1-2- Exécution de la deuxième phase élaboration du programme sept (07) semaines**

* Soumission des rapports provisoires du PNMREEJ ;
* Remise des rapports définitifs du PNMREEJ.

**6.2**. **Rapports et documents :** Sur la base du calendrier de travail prévu, le consultant soumettra en français les rapports ci-dessous. Il remettra au maître d’ouvrage les fichiers électroniques des rapports finaux définitifs incluant les photographies numérisées et les modèles, en version exploitable, des calculs économiques et des simulations financières menés dans le cadre de l’étude.

* **Le rapport de cadrage** : soumis une semaine après la mobilisation de l’équipe du consultant au Togo, ce rapport comprendra essentiellement une description détaillée de la stratégie qui sera utilisée pour réaliser convenablement l’étude, ainsi qu’une matrice d’exécution. Le rapport sera soumis en cinq (05) exemplaires au Gouvernement et deux (2) à la Banque.
* **Le rapport du diagnostic et d’élaboration de la stratégie de conception du programme :** Il sera soumis quatre (04) semaines après le début de l’étude en version provisoire et au bout de cinq (5) semaines pour le rapport définitif, après la tenue du deuxième séminaire national de validation. Ledit rapport présentera la méthodologie de collecte, les résultats obtenus qui se présentera par secteur et par filière porteuse retenue. Il déclinera ensuite la stratégie retenue pour l’élaboration de la stratégie de conception du programme à venir
* **Le rapport d’élaboration du Programme National Multisectoriel de Renforcement et de l’Entrepreneuriat des jeunes et des femmes (PNMREEJF)** présente dans les détails, les objectifs, des opérations, les composantes, la description détaillée des activités, les coûts estimatifs (en devise et en monnaie locale), l’analyse financière et économique, le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel du programme avec son organigramme, etc. Le rapport sera soumis en douze (12) exemplaires dont huit (08) au Gouvernement et quatre (4) à la Banque. Il sera soumis à la douzième semaine après le démarrage.
* **La stratégie de communication et de sensibilisation du PNMREEJF** sera fournie à la treizième semaine en douze (12) exemplaires dont huit (08) au Gouvernement et quatre (04) à la Banque**.**
* **Le dispositif de système de suivi évaluation** sera fourni à la treizième semaine en douze (12) exemplaires dont huit (08) au Gouvernement et quatre (04) à la Banque**.**

**VIII. HONORAIRES ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les honoraires et les modalités de paiement seront développés dans la demande de propositions et précisés dans le contrat qui sera négocié et signé entre le consultant et le Gouvernement. L’offre du consultant couvrira tous les éléments nécessaires à la réalisation de l’étude et les prix ne seront pas révisables. Le contrat qui sera soumis à l’approbation de la Banque, précisera les responsabilités de chacune des parties et les modalités de paiement. Les demandes de paiement seront transmises à la Banque, après vérification, par le Gouvernement. Les tranches de paiement suivantes sont proposées à titre indicatif :

* À la signature du contrat : 20 %
* À l’approbation du rapport final du diagnostic : 40 %
* À l’approbation du rapport final du PNMREEJ et de stratégie de communication : 40 %

**IX.** **OBLIGATION DU GOUVERNEMENT**

**9.1. Exécution :** Pour faciliter l'exécution de la préparation du PNMREEJF, coordonner les activités du Consultant en rapport avec d'autres études éventuelles et prendre les décisions nécessaires pour la suite de l’étude, une Unité de Coordination de l’Etude (UCE) et un comité de pilotage, comprenant les représentants des administrations techniques et institutions directement concernées par l’étude, seront mis en place par le Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes.

**9.2. Liaison et assistance :** Sous l'autorité et la responsabilité du MDBJEJ, le comité de pilotage/UCE sera l'organe de liaison entre l'équipe du Consultant et l'ensemble des structures et services publics et privés concernés par l'étude. Il facilitera les contacts, les visites sur le terrain et veillera à ce que les consultants aient accès à toute la documentation et à toutes les informations disponibles nécessaires à l'exécution de l'étude. Il s'assurera que l'exécution de l'étude progresse selon le calendrier établi et prendra toutes les mesures nécessaires pour remédier aux défaillances éventuelles.

**9.3. Documentation :** Le comité de pilotage/UCE fournira au Consultant pour toute la durée de l'étude, toutes les données, rapports et études réalisées en rapport avec la mission. Une liste indicative des études et des documents disponibles sera remise par le CP au démarrage des prestations, dont un exemple est donné en annexes. Toutes dépenses relatives à l'acquisition des documents, cartes non disponibles au Ministère du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l’Emploi des jeunes et autres départements ministériels et structures impliqués seront prises en charge par les consultants.

**X. OBLIGATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT**

**10.1 Obligations**

* Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de la phase diagnostique couplée de la stratégie de mise en place du programme et de l'étude de préparation du programme multisectoriel de renforcement de l’employabilité et d’entrepreneuriat des jeunes et des femmes (PMEEJF). Il fournira à temps les spécialistes, les structures de soutien et la logistique indispensables en qualité et en quantité pour la bonne exécution de sa mission.
* Le consultant exécutera les prestations de l'étude de préparation et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées. Il pratiquera une saine gestion, utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces.
* Le consultant programmera et spécifiera les tâches à exécuter en accord avec le CP auquel il précisera la participation attendue. Le consultant s'engagera à :
* Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat. Il devra les compléter au besoin par les investigations nécessaires à l'exécution de sa tâche ;
* Souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, employés, experts indépendants, sans recours contre des tiers ;
* Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de son étude ;
* Le consultant doit fournir la preuve qu’il a les équipements nécessaires à l’exécution de sa mission.

**10.2 Profils du Consultant**

**10.2.1.** Le cabinet de consultants devra avoir réalisé des projets en Afrique financés par les bailleurs de fonds internationaux (AFD, Banque Mondiale, BAD, FED, BEI, FIDA, etc.). Une expérience de la firme dans la sous-région CEDEAO/UEMOA et particulièrement au Togo sera un atout. Le cabinet devra: (i) justifier d’une expertise avérée en ingénierie agricole et agro-alimentaire, BTP, TIC et autres; (ii) disposer d’une expérience avérée de plus de 10 ans avec au moins deux (2) missions similaires, avec preuves des prestations antérieures jugées satisfaisantes par le bénéficiaire; (iii) faire preuve d’une bonne connaissance des questions agricoles et/ou agro-industrielles, BTP au Togo ou dans des pays similaires; (iv) disposer d’une équipe d’experts multidisciplinaires capables de travailler sous pression et dans un environnement spécifique et multiculturel.

**10.2.2.** La firme devra justifier d’une bonne expérience dans l’organisation des institutions rurales notamment les coopératives agricoles, le développement communautaire, l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural et urbain ainsi que d’une connaissance approfondie dans le développement des PPP dans l’agro-industrie, le BTP et autres. Le tableau suivant donne à titre indicatif les inputs évalués pour la réalisation de cette étude.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Personnel Clé** | **Unité** | **Temps estimé** |
| Expert Agro économiste, chef de mission | Homme/ mois |  |
| Un agronome | Homme/ mois |  |
| Un Expert en TIC | Homme/mois |  |
| Un Expert en formation professionnelle agricole | Homme/ mois |  |
| Un expert en développement des chaines de valeurs et analyse de marchés | Homme/ mois |  |
| Un Expert en formation professionnelle BTP | Homme /mois |  |
| Un Expert en agrobusiness | Homme/ mois |  |
| Un juriste | Homme/ mois |  |
| Un socio-économiste | Homme/ mois |  |
| Un expert dans l’approche genre | Homme/ mois |  |
| Un analyste financier et économique | Homme/ mois |  |
| Expert microfinance/crédit agricole | Homme/ mois |  |
| Un expert en développement et organisation du monde rural | Homme/ mois |  |
| Un expert en secteur privé, environnement des affaires | Homme/ mois |  |
| Un expert en montage des PPP | Homme/ mois |  |
| Un expert en suivi/évaluation | Homme/ mois |  |
| Un expert en comptabilité et gestion des projets | Homme/ mois |  |
| Un informaticien | Homme/ mois |  |
| Un expert en communication | Homme/mois |  |
| **ESTIMATIF TOTAL** | **Homme/ mois** |  |

**Agro Economiste, Chef de mission**

* Etre titulaire d'un Diplôme de Troisième Cycle (DEA, DESS, Master, Ingénieur, Doctorat) en Agroéconomie,
* Avoir au moins dix (10) années d’expérience dont cinq (05) pertinentes de pratique dans l’élaboration des politiques publiques agricoles ou du développement rural ;
* Avoir une bonne connaissance des enjeux du développement agricole-rurale, de la problématique du chômage des jeunes et des femmes en Afrique et de l’employabilité des filières agricoles et agro-industrielles ;
* Avoir une capacité de gestion, de coordination et de supervision d’équipes multidisciplinaires ;
* Avoir une capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite) ;
* Maîtriser des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Un expert Agronome/Zootechnicien**

* Être titulaire d'un DEA, d’un diplôme d’ingénieur ou Master en sciences agronomiques ;
* Avoir au moins dix (10) années d’expérience dont cinq (05) pertinentes de pratique des méthodes d’analyse des filières et des chaînes de valeur agricoles et animales ;
* Expérience pratique dans le développement d’approches innovantes dans le domaine du développement rural intégré ;
* Avoir une bonne connaissance des politiques et stratégies de développement agricole et de l’élevage en cours au Togo ;
* Avoir une bonne connaissance des filières agricoles en Afrique ;
* Avoir une bonne maîtrise des différentes zones agro écologiques au Togo ;
* Maîtriser les logiciels informatiques de base (Word, Excel, Outlook, PowerPoint et Internet).
* Maîtriser le français ;
* Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication ;
* Pouvoir travailler en équipe dans un environnement multiculturel.

**Un expert en chaines de valeurs et analyse de marchés**

* Etre titulaire d'un DEA ou Master en agroéconomie, marketing, gestion, MBA, transformation ;
* Avoir au moins dix (10) années d’expérience dont cinq (05) pertinentes de pratique dans la réalisation d’études de filières, de chaînes de valeur de filières agro-industrielles et d’analyses de marché ;
* Avoir une bonne connaissance des politiques et stratégies de développement agricole en Afrique de l’Ouest ;
* Maîtriser les logiciels informatiques de base (Word, Excel, Outlook, PowerPoint et Internet) ;
* Maîtriser le français ;
* Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication ;
* Pouvoir travailler en équipe dans un environnement multiculturel.

**Un Expert en Formation professionnelle agricole et BTP**

* Diplôme de Doctorat, ingénierie ou Master en sciences de l’éducation et de la formation ;
* Avoir au moins dix (10) années d’expérience dont cinq (05) pertinentes de pratique dans l’élaboration des politiques et programmes de renforcement des capacités des ressources humaines et de l’insertion des jeunes et des femmes dans la vie professionnelle ;
* Avoir une expérience confirmée dans le domaine du développement agricole et des centres ou écoles de formation agricole ;
* Avoir une bonne connaissance des enjeux du développement agricole et de la problématique de la pauvreté en Afrique de l’ouest ;
* Maîtriser les logiciels informatiques de base (Word, Excel, Outlook, PowerPoint et Internet) ;
* Maîtriser le français ;
* Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication ;
* Pouvoir travailler en équipe dans un environnement multiculturel.

**Consultant en agro-industrie/TIC**

* Etre titulaire d’un diplôme de 3ième cycle (Doctorat, DEA, DESS, Master, Ingénieur) en sciences agronomiques et technologies alimentaires ;
* Avoir une expérience d’au moins dix ans dans le domaine de la transformation post récolte ;
* Avoir une expérience avérée dans la transformation et la valorisation des produits agricoles dans les régions tropicales humides ;
* Avoir travaillé à l’international (une bonne connaissance de l’Afrique de l’ouest serait appréciée) ;
* Avoir la maitrise des outils informatiques (Word, PowerPoint, Excel) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Consultant juriste**

* Etre titulaire d’un DEA ou Master en Droit
* Avoir une expérience d’au moins dix (10) ans dont au moins 5 ans dans le domaine des questions foncières et juridiques liées aux entreprises ;
* Avoir travaillé en Afrique de l’ouest serait apprécié ;
* Avoir la maitrise des outils informatiques (World, PowerPoint, Excel) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Expert socio-économiste**

* Etre titulaire d'un Diplôme de Troisième Cycle (DEA, DESS, Master, Ingénieur, Doctorat) en Economie, socio-économie, Planification, Gestion des Projets ;
* Avoir au moins dix (10) années d’expérience dont cinq (05) pertinentes de pratique dans le domaine du développement rural, la promotion et la formation des institutions rurales, notamment les coopératives et les associations ;
* Avoir une bonne connaissance des enjeux du développement agricole et de la problématique de la pauvreté en Afrique de l’ouest ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite);
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Un analyste financier**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en économie, de préférence en gestion financière ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans en étude de marché et en conseil et en stratégie marketing ;
* Avoir réalisé au moins deux prestations similaires ;
* La certification à l’utilisation du logiciel COMFAR III de l’ONUDI constitue un atout ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite) ;
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Un expert en approche genre**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en sciences sociales, ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans en formulation et mise en œuvre de stratégies et programmes pour la promotion des femmes et des jeunes,
* Avoir une capacité avérée dans l’application de l’approche genre en milieu rural et urbain Afrique de l’ouest sera un atout supplémentaire ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite ;
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet).

**Un expert en développement et organisations rurales**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en sciences sociales, ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans en promotion des institutions rurales (coopératives, association, etc.), en développement local et en matière d’appui au développement des communautés rurales ;
* Avoir une capacité avérée dans le traitement des questions foncières et d’aménagement du territoire en Afrique de l’ouest sera un atout supplémentaire ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de et de communication (orale et écrite) ;
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet).

**Un expert en entreprenariat et développement du secteur privé**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en économie, de préférence en gestion financière ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans en promotion des PME et inclusion financière ;
* Avoir une bonne connaissance des enjeux du développement du secteur privé et de l’environnement des affaires en Afrique sera un atout supplémentaire ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite) ;
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet).

**Spécialiste en montage des PPP**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en en Droit ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans dans les questions juridique et institutionnel nécessaires au montage de modèles PPP liés à la gestion des agropoles ;
* Avoir une capacité à monter un cadre juridique et institutionnel nécessaire pour le bon fonctionnement de ce type d’institutions dans un mode de gestion du système basé sur un partenariat public privé ;
* Bonne connaissance des enjeux du développement du secteur privé agro-industriel en Afrique sera un atout supplémentaire ;
* Bonne connaissance de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite) ;
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet).

**Un expert en microfinances/Crédit agricole**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en économie ou agroéconomie ou diplôme équivalent ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans en dans le secteur de la microfinance, de la gestion des institutions de micro-crédits ;
* Avoir une connaissance avérée du montage et financement des micro-projets et initiatives des petites entreprises dans le secteur agricole et agro-industriel, une expérience en Afrique de l’ouest serait un atout supplémentaire ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite) ;
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Un expert en suivi/évaluation**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en suivi/évaluation ou sciences sociales, avec une spécialisation en suivi/évaluation des projets ;
* Avoir au moins une expérience de 07 ans en matière de gestion axée sur les résultats, suivi-évaluation et études d’impacts des projets de développement ;
* Avoir une connaissance avérée du suivi/évaluation des projets de développement du secteur agricole et des projets de développement rural, une expérience en Afrique de l’ouest serait un atout supplémentaire ;
* Capacités d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite)
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Un expert en comptabilité et gestion financière des projets**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en comptabilité, gestion, ou autre domaine équivalent lié à la gestion financière ;
* Avoir au moins une expérience de 10 ans en dans le secteur de la gestion financière ;
* Avoir une connaissance avérée de la gestion financière des projets de développement, une expérience en Afrique de l’ouest serait un atout supplémentaire ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite);
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet) ;
* Parfaite maîtrise du français.

**Un informaticien**

* Etre titulaire d’un diplôme d’étude supérieure ou universitaire (Bac+5) en informatique ;
* Avoir au moins une expérience de 05 ans en dans le secteur des Tics, plus précisément dans le montage de logiciels de gestion et/ou suivi/évaluation ;
* Une expérience en Afrique de l’ouest serait un atout supplémentaire ;
* Capacité d’analyse, de synthèse et de communication (orale et écrite);
* Maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, et Internet)
* Parfaite maîtrise du français.

**Un expert en communication**

* Être titulaire d’un diplôme universitaire (au moins BAC + 5) en communication, dans une discipline relative à la communication ou tout autre diplôme équivalent ;
* Avoir au moins 5 ans d’expériences professionnelles pertinentes dans la communication ;
* Expériences avérées en élaboration de stratégies et plan de communication, pour le développement, en général celles relatives aux projets de développement seraient un atout ;
* Bonne maitrise des réseaux sociaux et des supports modernes de communication ;
* Avoir une bonne connaissance de l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les secteurs agro-industriels ou autres ;
* Avoir une bonne connaissance des procédures des partenaires techniques et financiers (BAD, BM, SNU, BOAD, BIDC, etc.).

1. Rapport 2015, Dalberg Global Development Advisors en partenariat avec la Fondation Mastercard et save the Children [↑](#footnote-ref-1)
2. Ce taux monte à 34% pour la couche de 30 à 49 ans.

   3 En 2017 ce taux est de 23,3% pour le niveau d’instruction a atteint le supérieur [↑](#footnote-ref-2)
3. Sur les 10 mécanismes analysés, il n’a pas été possible de cerner le nombre réel d’entreprises créées ou renforcées par la moitié d’entre eux, faute de données disponibles [↑](#footnote-ref-3)